



**COMPTE RENDU
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Du 23 Mars 2021**

PRESENTS : Mme Edith COLIN, M. Laurent RIGHI ; M. Adrien ZOLFO ; M. José PLUVINET ; M. Patrice MARINI ; M. Frédéric KARLESKIND ; M. Gérard RAULET ; M. Serge DE CARLI ; M. Christian BUNAR ; M. Alain ECKEL ; M. Bernardino PALLOTTA ; M. Stephan BRUSCO ; M. Claude BOCEK ; M. Pierrick SPIZAK ; M. Daniel CIMARELLI ; M. Jean Patrick DALLA RIVA ; M. Michel FAIETA ; M. Daniel ROESER.

EXCUSES ou REPRESENTES : M. Guy MICHEL (pouvoir à M. Laurent RIGHI) ; M. Richard RAULLET (pouvoir à M. José PLUVINET) ; M. Philippe PISIU (pouvoir à M. José PLUVINET) ; M. Daniel DROMRE ; M. Laurent PODLESNIK ; M. Antoine FALCHI (pouvoir à M. Claude BOCEK) ; M. Patrick RISSER (pouvoir à M. Claude BOCEK).

ABSENTS : M. Ghislain ORSUCCI, M. Michel JOUFFROY, M. Gilles DESTREMONT, M. Jean François MARIEMBERG, M. Jean-Jacques PIERRET.

La séance du Conseil d'Administration est ouverte à 17 H 30 par Laurent RIGHI, Président du SMTOM.

Le Président présente les excuses de :

- Monsieur Daniel DROMRE
- Monsieur Richard RAULLET, pouvoir étant donné à Monsieur José PLUVINET
- Monsieur Guy MICHEL, pouvoir étant donné à Monsieur Laurent RIGHI
- Monsieur Antoine FALCHI, pouvoir étant donné à Monsieur Claude BOCEK
- Monsieur Patrick RISSER, pouvoir étant donné à Monsieur Claude BOCEK
- Monsieur Philippe PISIU, pouvoir étant donné à Monsieur José PLUVINET
- Monsieur Laurent PODLESNIK

Le Président rappelle le contexte de la période et explique la distanciation mise en place au niveau de la salle du Conseil.

Point n°1 : Approbation du compte rendu du précédent conseil

Le Président propose d'adopter le compte rendu du Conseil d'Administration du 26 janvier 2021.

Le Conseil d'administration prend acte de ce compte rendu et l'adopte à l'unanimité.

Arrivée de Monsieur KARLESKIND

Point n°2 : Opération nettoyage de printemps

Le Président présente ce point et propose de renouveler l'opération « nettoyage de printemps ». Il précise que les dossiers devront arriver avant le 28/05/21.

Le Conseil approuve cette proposition à l'unanimité.

Point n°3 : Construction d'une unité de méthanisation pour la FFOM issue des ordures ménagères

Le Président rappelle que ce projet a depuis sa réflexion en 2017 fait l'objet de nombreuses études et réunions de restitution et de travail. Il ajoute qu'aujourd'hui il convient de se positionner sur ce projet de manière définitive et que le projet de méthanisation est :

- ✓ Rentable avec un dimensionnement sécuritaire
- ✓ Créateur de richesse pour le SMTOM et permet de dégager un excédent de trésorerie
- ✓ Nécessaire pour poursuivre le développement du SMTOM et pérenniser le site

Monsieur ZOLFO revient sur la question posée par Monsieur PALLOTTA lors de la réunion du 22/02/21 qui s'interrogeait sur l'augmentation des coûts d'investissements entre l'étude d'avant-projet définitif et l'APS. Le Président répond que l'augmentation des coûts de construction est due à une réévaluation du périmètre (passage de 16 000 tonnes à 22 500 tonnes soit + 40 %) et une analyse plus fine des coûts de construction permettant de sécuriser les résultats de l'étude.

Monsieur ECKEL revient également sur sa question de la gestion des sous-produits émise lors de la réunion de travail du 22/02/21. Edouard STILL lui fait la même réponse à savoir que les digestats seront valorisés comme sont valorisés aujourd'hui les composts et qu'il n'y a pas de différences. Pour les digestats liquides, ceux-ci sont pris en compte dans un plan d'épandage qui sera à réaliser avec nos agriculteurs partenaires.

L'assemblée n'ayant plus de questions, ce point est mis au vote. Le Président relève l'abstention d'Adrien ZOLFO.

Le Conseil d'Administration approuve cette proposition par 20 voix pour et 1 abstention.

Arrivée de Messieurs DE CARLI et MARINI.

Point n°4 : Compte de gestion

Le Président passe la parole à Gérard RAULET, Vice-Président en charge des finances. Il présente ce point et informe les membres que le compte de gestion n'est pas encore disponible. De ce fait, il propose de partir des balances en provenance d'HELIOS qui sont identiques au compte administratif établi par les services du SMTOM.

Le Conseil d'Administration adopte le compte de gestion 2020 établi par le Trésorier.

Point n°5 : Compte administratif 2020

Gérard RAULET poursuit avec le compte administratif 2020 et l'ensemble des données qui sont présentées dans le rapport.

Le conseil n'ayant pas de questions, il demande au Président de sortir afin que l'on puisse passer au vote.

Le Conseil d'Administration approuve le compte administratif à l'unanimité.

Point n°6 : Affectation du résultat

Le compte administratif ayant été voté, le Vice-Président passe à l'affectation du résultat. Il propose d'affecter les résultats dans les sections respectives en excédent antérieur reporté.

Le Conseil d'Administration approuve cette proposition à l'unanimité.

Point n°7 : Budget Primitif 2021

Monsieur RAULET présente les chiffres du budget primitif 2021 qui s'équilibre à 11 585 687,25 € en section de fonctionnement et 7 615 749,46 €. Il détaille les postes les plus conséquents en section de fonctionnement et liste les dépenses prévues en investissement.

Il précise que le budget proposé est prudent et pense que le résultat constaté en fin d'exercice devrait être légèrement supérieur au prévisionnel.

Il propose d'adopter les subventions suivantes :

- ✓ Amicale du personnel : 1 500 €
- ✓ Foire BIO de Gorcy (Association Mieux Vivre) : 1 500 €
- ✓ Festival Musik D'en Fer (Assoc' D'En Fer) : 1 500 €
- ✓ Festival du Film Italien (Le Pôle de l'Image) : 7 000 €
- ✓ Association Verre J'espère : 33 000 €
- ✓ Les subventions versées au titre de l'opération nettoyage de printemps 2021 seront arrêtées lors d'un prochain conseil syndical
- ✓ Participation de 2€/élève versée au titre des visites MAXIVAL.

Le conseil n'ayant pas de questions, le budget primitif 2021 est mis au vote.

Le Conseil d'Administration approuve le budget primitif 2021, les subventions susmentionnées et les provisions constituées à l'unanimité.

Point n°8 : Participation à la protection sociale - Prévoyance

Le Président présente ce point et insiste sur la nécessité de prendre soin des agents de la collectivité en prenant en compte également la prévoyance.

Il propose que le SMTOM prenne en charge à 100 % suivant un contrat labellisé une couverture maximale des agents suivant les éléments exposés.

Le Conseil d'Administration accepte cette proposition à l'unanimité.

Point n°9 : Admissions en non-valeur

Le Président repasse la parole à Gérard RAULET pour présenter ce point. Il informe les membres du Conseil que nous n'avons plus de justificatifs de ce titre émis envers la commune de Mont Saint Martin sachant que les autres trimestres avaient été annulés. Il est donc proposé d'accepter ce titre en non-valeur et de procéder à deux ajustements d'un centime pour des titres de 2020.

Le Conseil d'Administration approuve cette proposition à l'unanimité

Point n°10 : Mise en œuvre des extensions de consigne de tri

Le Président passe la parole à Daniel ROESER, Vice-Président en charge des ECT.

Dans le cadre de l'appel à candidature pour les extensions de consignes auquel le SMTOM candidate, nous avons besoin de prendre une délibération autorisant le Président à signer le contrat de financement établi conjointement avec CITEO pour la mise en œuvre des extensions des consignes de tri dans le cas où le dossier de candidature serait retenu.

Le Conseil d'Administration approuve cette proposition à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 15 par le Président qui rappelle la prochaine séance du conseil le 15 juin 2021 à 17 h 30.

Le PRESIDENT

S.M.T.O.M Région de Villerupt
RD 125 - Route de Morfontaine
54920 Villers-la-Montagne

Laurent RIGHI

